

Conformément à l'article 28 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée, le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public que la société CDG Développement a déposé auprès du CDVM, en date du 21 novembre 2014, un projet d'offre publique de retrait visant les titres de la Compagnie Générale Immobilière (CGI).

Ce projet d'offre publique de retrait porte sur les titres CGI non détenus par CDG Développement et CDG. A l'issue de cette offre, CGI a l'intention de demander sa radiation de la Bourse de Casablanca.

Selon les dispositions de l'article 31 de la loi précitée, le CDVM dispose de 10 jours ouvrables pour examiner la recevabilité de ce projet. Ce délai est suspendu à chaque demande de justifications ou informations par le CDVM.

Si le projet d'offre publique est déclaré recevable, ses principales dispositions seront publiées dans un avis de recevabilité.

La publication du présent avis marque le début de la période de l'offre.

CONTACT CDVM :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

DO/EM/018/2014

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières